

Soutenir le développement des filières locales du secteur primaire (agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchylicoles, pêche,...) ayant des modes de production favorables à la biodiversité

Enjeux



CONSERVATION



AMÉNAGEMENT



RESSOURCES



MOBILISATION



ACCOMPAGNEMENT



CONNAISSANCE



ACTION PUBLIQUE

ORIENTATION

La biodiversité comme condition et atout pour le développement économique

OBJECTIF

Identifier et généraliser les pratiques vertueuses des acteurs économiques et de leurs filières

PROBLÉMATIQUES

Certaines activités économiques, comme celles du secteur primaire, peuvent induire une dégradation du capital naturel, d'où la nécessité d'établir et de généraliser des modes de production durables. L'adaptation à de nouvelles pratiques, notamment dans les zones à forts enjeux, doit répondre à la préservation de la biodiversité tout en contribuant à l'économie locale et à la création d'emplois. Former les acteurs des filières aux enjeux de biodiversité et les soutenir financièrement et techniquement seront des accélérateurs de la transition vers ces pratiques vertueuses. Ces dernières génèrent par ailleurs et quasi systématiquement des bénéfices pour la qualité de la ressource en eau, bien rare et fragile en Nouvelle-Aquitaine.

DESCRIPTION

- Maintenir le tissu d'exploitants et de transformateurs locaux existants en valorisant leurs pratiques, en les adaptant le cas échéant pour les ajuster aux nouveaux éléments de contexte (cf. fiche C29).**
- Aider techniquement et financièrement les acteurs désireux d'accorder leurs pratiques avec les enjeux de biodiversité**
 - Sensibiliser et former les exploitants, éventuellement les propriétaires, sur des pratiques et une gestion en faveur de la biodiversité (ex : agroécologie, agroforesterie, forêts matures en libre évolution, gestion des berges et queues d'étangs, gestion des assecs, gestion des cortèges d'espèces, gestion des EEE,...).
 - Accompagner individuellement : diagnostic, préconisations, plans de gestion.
 - Créer des PSE spécifiques pour certains secteurs (sylviculture,...) afin de consolider les modèles économiques basés sur des pratiques favorables à la biodiversité (cf. fiche C25).
 - Garantir une exploitation durable des ressources afin de ne pas concéder de perte de richesse biologique dans les secteurs économiques (agriculture, sylviculture, conchyliculture, pêche,...) :
 - Au niveau régional, dans les schémas cadres sectoriels : inscrire des objectifs et des critères d'exploitation durable des ressources pour que les prélèvements et les modalités d'exploitation soient conditionnés au bon état écologique des milieux.
 - Au niveau local : avec l'appui des PNR, sensibiliser, accompagner, faire de la médiation auprès des acteurs locaux afin de trouver des modes de gestion adaptés au contexte environnemental et social local (ex : la préservation des nurseries en mer contribue au renouvellement et à la pérennité des stocks halieutiques).
 - Adapter les contraintes économiques aux exigences écologiques.
- Soutenir le développement des filières locales vertueuses**
 - Aider la structuration, l'émergence et le développement de filières favorisant les circuits courts et l'économie circulaire (valorisation de produits, co-produits, déchets), vertueuses pour l'environnement, la biodiversité, et économes en énergies.

Soutenir le développement des filières locales du secteur primaire (agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchylicoles, pêche,...) ayant des modes de production favorables à la biodiversité

- Encourager la diversification des productions et l'utilisation de végétaux cultivés locaux et de races domestiques locales (cf. fiche C27).
- Aider à la reconnaissance de labels existants et exigeants en termes de biodiversité, bien-être animal,...
- Engager un dialogue filières - société et encourager l'innovation.
- Former les acteurs des filières aux enjeux de la transition écologique et aux nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement et de la biodiversité.

VU EN NOUVELLE-AQUITAINE

- Depuis 2021, le Symbo (Syndicat Mixte pour les études, les travaux d'aménagement et gestion du bassin de la Boutonne) anime la structuration d'une filière "Chanvre" dans la vallée de la Trézence, dans un objectif de production et de consommation locales. Cette plante possède de nombreux atouts, parmi lesquels la faible nécessité d'apports en eau et de traitements.
- Le projet Sylv'Valor (CRPF, EIFER, SYSDAU, SYSSO, ...) mène une expérimentation de Living Lab permettant de créer un dialogue filière/société autour des services écosystémiques rendus par la forêt et des itinéraires sylvicoles correspondants.

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Suivi du nombre de variétés cultivées (par origine)
- (Ind.) Augmentation de la part des races domestiques locales dans les cheptels régionaux
- (Ind.) 80 % des exploitations de Nouvelle-Aquitaine en Bio, Haute Valeur Environnementale, Label Haies ou autre démarche équivalente en 2030
- (Ind.) Suivi du nombre d'essences dans la forêt de production régionale
- (Ind.) Augmentation de la surface forestière certifiées PEFC / FSC
- (Ind.) Augmentation des pêcheries et aquaculteurs certifiés MSC / ASC
- Mise en place d'un suivi régional des exploitations en agroforesterie et agroécologie
- Autonomie et pérennité des exploitations, notamment en contexte de déprise
- Mise en place de nouvelles filières intégrant des pratiques favorables à la biodiversité, accompagnement, suivi et valorisation

ACTEURS CONCERNÉS

- **Pilote en charge du suivi global de l'action** : Région
- **Porteurs de projets « types »** : OFB, FRC, Départements, Collectivités locales, Acteurs de la protection de la nature, agricoles, forestiers et de la mer et du littoral
- **Partenaires techniques** : CRA, CRPF, ONF, Agences de l'Eau, OFB, FRC, Acteurs de la protection de la nature, socioéconomiques et agricoles
- **Partenaires financiers potentiels** : Région, agences de l'eau, financements privés

DISPOSITIFS TECHNIQUES ET FINANCIERS

- Plan stratégique national PAC : 1^{er} pilier - Aides FEAGA, 2^{ème} pilier - Aides FEADER
- Europe : Pêche et aquaculture - FEAMPA 2021/2027 - Jusqu'en 2027
- Ministère de l'Agriculture et Bpi : Accélérer la transition écologique et le rebond de l'agriculture française - Aide permanente

Soutenir le développement des filières locales du secteur primaire (agricoles, sylvicoles, piscicoles, conchylicoles, pêche,...) ayant des modes de production favorables à la biodiversité

- Région : Soutenir la création et la reprise d'entreprise dans le secteur agricole et aquacole en Nouvelle-Aquitaine, Structurer et développer les petites entreprises dans l'agroalimentaire, Engager une démarche de développement durable et de qualité dans l'agroalimentaire, Financer l'installation dans un exploitation agricole, Développer la pêche et l'aquaculture locale, Transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture, Accompagner des exploitations agricoles vers la certification environnementale HVE
- Agence de l'eau Adour-Garonne : Soutenir un conseil et des investissements liés à l'agroécologie pour réduire les pollutions agricoles - 11^{ème} programme d'intervention
- Agence de l'eau Loire-Bretagne : Pérenniser un usage des terres restaurant les altérations et réduisant les risques et pertes de fonctionnalités de milieux humides - 11^{ème} programme d'intervention
- Chambre d'agriculture : Aménager les espaces agricoles et forestiers dans le respect de la biodiversité - Aide permanente
- Banque des territoires : Bénéficier d'un accompagnement pour le développement de circuits courts et de filières locales de qualité - Aide permanente
- Aides privées : Fondations (Léa Nature, Terra Symbiosis)
- Moyens humains d'animation territoriale : dispositifs d'accompagnement des chambres d'agriculture, programmes de la Direction agriculture de la Région, Natura 2000, accompagnement par les PNR, ...
- Paiement pour services environnementaux ou autres outils expérimentaux de financements (cf. fiches E45, E46)
- Crédit d'impôts et avantage fiscal (Région : Favoriser l'accès au crédit d'impôt dans le secteur agricole et agroalimentaire - ALTER'NA, Financer le relais du foncier agricole pour l'installation hors cadre familial)
- Certification Agriculture Biologique
- Certifications forestières : label PEFC, FSC

LIEN AVEC LA SNB ET D'AUTRES STRATÉGIES RÉGIONALES

- **SNB 3** : Axe 2. Des ressources et des services de la biodiversité utilisés de manière durable et équitable (mesures 5,2, 6.1, 6,6)
- **Stratégie Régionale Pêche et Aquaculture**
- **DSF** : Thème 1. Pêche Professionnelle (action 01-PCH-A03)
- **Néo Terra** : Fiches 10, 11, 12, 13, 14, 18, 19, 20, 63, 74
- **PRFB** : Axe 2. Renforcer la gestion durable de la forêt (action 15)
- **PRSE** : Axe 1. Renforcer l'action sur les déterminants de santé [...] (action 1.3.1)
- **PSN PAC** : OS-A, OS-B, OS-D, OS-F
- **PSR NA PAC** : Favoriser le maintien de la faune et de la flore inféodée aux grands espaces prairiaux
- **SDAGE AG** : Orientation B. Réduire les pollutions d'origine agricole et assimilée
- **SDAGE LB** : Chapitre 2. Réduire la pollution par les nitrates / Chapitre 4. Maîtriser et réduire la pollution par les pesticides
- **SNAP** : Objectif 3. Accompagner des activités durables au sein du réseau d'aires protégées (mesure 9)
- **SRADDET** : Objectif 4. Pérenniser les activités humaines en milieu rural [...] / Objectif 5. Valoriser la ressource en bois [...] / Objectif 54. Développer les pratiques agroécologiques et l'agriculture biologique
- **SRDEII** : Axe 2. Miser sur la diversité des filières régionales et accroître leur potentiel
- **SRE** : Orientation 1. Accompagner les changements de pratiques et l'innovation (AO 1)

ÉVALUATION DE L'IMPACT POSITIF DE L'ACTION :

One Health



Adaptation au
changement
climatique



Attractivité
& économie

